Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

Distr. générale
4 mai 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session
Genève, 23 avril-4 mai 2018

Réflexions du Président sur l'état d'avancement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Cela fait aujourd'hui 50 ans que le Traité sur la non-prolifération a été adopté, ce qui nous offre l'occasion de nous pencher sur son rôle, les réalisations qu'il a permises et les difficultés à surmonter.

Depuis 50 ans qu'il existe, le Traité sur la non-prolifération est devenu, avec les résultats de ses conférences d'examen, une source d'obligations et d'engagements juridiques qui forment un ensemble complet. Il est aujourd'hui la pièce centrale du régime international de désarmement et de non-prolifération, et associe à sa portée quasi universelle un cadre juridiquement contraignant, pour les États dotés d'armes nucléaires comme pour les États qui n'en sont pas dotés. Les réunions tenues dans le cadre du cycle d'examen du Traité offrent aux États parties la possibilité de traiter au niveau mondial des questions liées au désarmement nucléaire, à la non-prolifération et à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Au fil des ans, le Traité a été mis à l'épreuve : nous avons dû faire face à des courses aux armements, à des conflits, à des rivalités entre grandes puissances, à des changements géopolitiques, à des désaccords persistants sur l'application du Traité et à des risques de prolifération en divers points du globe. Malgré tout, grâce à une actualisation et à un renforcement constant, le Traité a résisté, s'adaptant à l'évolution de la situation et se transformant pour faire face aux défis successifs. Son bilan remarquable montre que le désarmement mondial et le régime de non-prolifération jouent un rôle déterminant au service de la paix, de la sécurité et du développement à l'échelle internationale.

Le Traité a largement contribué à endiguer les menaces nucléaires. Il a permis de restreindre le nombre d'États en possession d'armes nucléaires et offert à certains d'entre eux le cadre solide nécessaire pour renoncer à posséder de telles armes ou abandonner leurs programmes nucléaires militaires. Il a également accéléré la création de régimes de vérification et de systèmes de contrôle efficaces et ouvert la voie à une coopération fructueuse aux fins du développement d'une énergie nucléaire sûre et de toute une gamme d'applications civiles du nucléaire, particulièrement importantes pour le développement durable de la planète et pour ses habitants.

Aujourd'hui encore, le Traité est à l'épreuve de la précarité et de l'imprévisibilité qui caractérisent la situation internationale. Les États parties sont divisés sur un certain nombre de questions, en particulier celle du rythme du

Merci de recycler

désarmement. Cette division s'est particulièrement fait sentir lors des débats du comité préparatoire. Nous n'avons pas réussi à résoudre un certain nombre de questions restées en suspens qui se sont accumulées cycle après cycle, dont certaines sont présentées ci-après. Toutefois, même si le Traité n'est sans doute pas parfait, il est *le seul* qui nous réunisse tous autour de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il ne sera certainement pas remplacé, dans un futur proche, par un autre instrument aussi complet et universel, qui possèderait une flexibilité comparable à celle qu'offre le mécanisme global d'amélioration constitué par les conférences d'examen.

Points à considérer

Dans les deux années qui nous séparent de la fin du cycle, nous devrons faire avancer les débats sur plusieurs points :

- Nos approches demeurent largement différentes en ce qui concerne les modalités et le rythme des activités de désarmement. Cet écart doit être comblé pour donner un nouvel élan à la procédure d'examen et ouvrir la voie à une collaboration donnant davantage de place au consensus. Les recommandations du Groupe d'éminentes personnalités pour une progression réelle du désarmement contiennent un certain nombre d'idées intéressantes à cet égard.

- Les problèmes que nous rencontrons actuellement dans le domaine de la non-prolifération ont rouvert le débat sur le rôle et la portée des garanties nucléaires et sur la question du non-respect. Au vu de l'évolution récente de la situation, ces questions doivent être réexaminées et réglées.

- Il nous faudra définir la marche à suivre pour établir une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Pour sortir de l'impasse, il est nécessaire que des idées nouvelles et créatives soient proposées et que toutes les parties intéressées s'engagent sincèrement dans ce processus.

- En ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, nous devons chercher à mettre en place de nouvelles initiatives pour exploiter pleinement les possibilités d'une coopération mutuellement bénéfique et concilier les exigences strictes de la non-prolifération et les objectifs de développement durable.

- Certaines étapes majeures restent à franchir dans des volets essentiels du régime, notamment le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ou encore la mise en place d'un mécanisme solide de vérification et de suivi du respect des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, ce qui soulève des doutes sur la portée et l'efficacité du régime. Davantage d'efforts doivent être entrepris pour garantir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Dans ces conditions, et compte tenu des réflexions de son prédécesseur, le Président invite les États parties au Traité à envisager de partir des points suivants pour les débats préparatoires à la Conférence d'examen de 2020. Il estime que ces points relatifs au Traité sur la non-prolifération et à son cycle d'examen sont des éléments fondamentaux sur lesquels les États parties semblent être d'accord.

- Le Traité continue de revêtir une importance capitale pour ses États parties, qui ont réaffirmé leur attachement à cet instrument et leur engagement en faveur de l'application de ses dispositions. Le Traité et son cycle d'examen sont au fondement de notre action juridique et politique en faveur de la non-

prolifération, du désarmement et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

- Le Traité est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires et constitue une pièce maîtresse de l'architecture collective mondiale de paix et de sécurité. Les défis géopolitiques internationaux actuels mettent en évidence l'importance du rôle que joue le Traité et la nécessité d'en assurer le respect et le renforcement.

- Comme indiqué dans son préambule, le Traité vise à protéger ses États parties et leurs peuples des dévastations que provoquerait un conflit nucléaire. Les problèmes de sécurité qui se posent aux niveaux régional et mondial mettent en péril la réalisation des objectifs du Traité, c'est pourquoi ils sont pris en considération lors de son examen. De même, l'application et le développement du Traité concourent à apaiser les tensions et à renforcer la confiance entre les États, contribuant à l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique.

- Le Traité comporte des objectifs communs. Malgré des désaccords sur le rythme de sa mise en œuvre, les progrès en matière de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sont considérés comme autant d'éléments ayant des effets d'entraînement, qui se renforcent et s'équilibrent mutuellement.

- Ainsi, les États parties ont la responsabilité commune d'honorer leurs obligations au titre des trois piliers du Traité, de maintenir un cap commun, de prendre en main le processus collectivement et de s'assurer que tous puissent proposer de nouvelles idées constructives en vue de l'application et du renforcement du Traité.

- Le Traité est un instrument évolutif, qui s'est adapté aux changements politiques, techniques, militaires et autres. Les États parties doivent veiller à son dynamisme ainsi qu'à son intégrité et continuer de travailler à son universalisation.

- Le Traité profite à tous ses États parties et joue un rôle important dans les dialogues régionaux au sujet du désarmement, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La large adhésion remportée par le Traité est l'une de ses forces et devrait être renforcée davantage.

- Il importe que les États parties au Traité maintiennent un dialogue ouvert, transparent et associant toutes les parties lors des réunions de la Conférence d'examen et du comité préparatoire. Si les débats sur les points clivants sont au cœur du cycle d'examen, ils ne doivent pas pour autant empêcher d'avancer sur les autres points.

- Dans la perspective du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité, qui sera célébré en 2020, nous devons nous employer à déterminer les domaines dans lesquels des progrès sont possibles, coopérer pour progresser et rechercher des compromis, s'il y a lieu. Bien que les approches divergent concernant les modalités et le rythme du désarmement, nous devons trouver un terrain d'entente pour donner un nouvel élan à la procédure d'examen et ouvrir la voie à des travaux fondés sur le consensus.

Les participants à la session de 2018 du comité préparatoire ont trouvé qu'il y aurait un réel intérêt à réfléchir aux possibilités de modifier les méthodes de travail employées pendant le cycle d'examen afin que celles-ci soient plus efficaces et efficientes. Cette question devrait occuper une place de choix lors de la session de 2019 du comité préparatoire et lors de la Conférence d'examen de 2020. On pourrait

s'inspirer des modalités actuelles de la coopération entre les présidents pour gérer le processus de façon plus efficace et plus cohérente. Le Président propose de s'intéresser plus en profondeur aux points suivants :

- À l'approche de la Conférence d'examen de 2020, nous devons mûrir l'idée que nous nous faisons des résultats attendus et des moyens de les atteindre. Il serait intéressant d'examiner comment exploiter les résultats de nos sessions de 2017 et 2018, et surtout comment faire pour que celle de 2019 soit un succès.
- Les réunions du comité préparatoire doivent être plus centrées sur les résultats pour contribuer de manière significative à la recherche progressive d'un consensus. C'est pourquoi il est d'une importance cruciale de viser à assurer une plus grande continuité tout au long du cycle d'examen.
- Il convient de maintenir un juste équilibre dans l'examen des sujets nouveaux, actuels ou fondamentaux se rapportant à l'objet du Traité.
- La programmation de réunions d'information à l'échelle régionale facilite et renforce cette transparence et cette ouverture, et accroît ainsi le sentiment de prise en main du régime du Traité.
- Faire de la nomination des membres du Bureau de la Conférence et de la constitution de celui-ci à un stade précoce une procédure habituelle pourrait, en pratique, permettre de renforcer la procédure d'examen. En ce qui concerne le cycle en cours, il est crucial de nommer sans tarder le Président de la Conférence d'examen.
- La création d'un groupe de travail à la Conférence d'examen de 2020 pourrait offrir un espace de proposition et de débat d'idées.